

**DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE,
DE L'ENFANCE ET DE LA SANTE**

Sous Direction de l'Insertion et de la Solidarité

Service de la prévention et de la lutte contre les exclusions

2022 DASES 9 : subventions de fonctionnement (322 500 €) aux associations Autremonde, Cœur du Cinq, Compagnons de la nuit, Fédération de Paris du Secours Populaire Français, Saint Vincent de Paul Accueil 15, Depaul France, et Aux captifs La Libération pour le fonctionnement de 7 accueils de jour parisiens (5ème, 15ème, 16ème 18ème, 20ème) à destination de personnes en situation de grande exclusion –Conventions Avenant

PROJET DE DELIBERATION**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Acteurs centraux du dispositif parisien d'urgence sociale, les accueils de jour constituent les premiers lieux d'accueil et d'orientation des personnes en situation de rue. À la fois espaces refuges et lieux de sociabilité, ils contribuent à offrir, de manière inconditionnelle, la possibilité d'un accompagnement dans la durée, vers la sortie de rue, et dans l'attente, la délivrance de prestations sanitaires et sociales, aux personnes en situation de grande exclusion. À ce titre, ils s'inscrivent dans l'objectif global porté par le Pacte parisien de lutte contre l'exclusion, en cours de renouvellement, de répondre aux besoins fondamentaux des personnes en situation de rue, et de prévenir l'accumulation de difficultés susceptibles d'aggraver une situation de précarité.

Consciente du rôle primordial des accueils de jour dans la lutte contre la grande exclusion, la collectivité parisienne a mené depuis plusieurs années une politique volontariste en ce domaine. Ainsi, elle soutient depuis 1996, aux côtés de l'État et de la RATP, le dispositif des Espace Solidarité Insertion (ESI), accueils de jour labellisés répondant à un standard d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de rue défini par un cahier des charges. Pour compléter utilement l'action des ESI, la Ville a encouragé l'action d'accueils de jour non labellisés portés par d'autres acteurs associatifs parisiens. Ces accueils de jour, de taille plus modeste, bénéficient d'un ancrage territorial fort qui leur permet de mobiliser efficacement des bénévoles autour des actions menées, et de s'articuler avec les autres ressources de proximité.

Dès le début du mois de mars 2020 et la mise en œuvre des premières mesures relatives à l'épidémie de Covid-19, les accueils de jour ont adapté leurs modalités d'intervention, dans un contexte contraint de mobilisation des bénévoles et de règles d'accueil dans les locaux, afin de garantir la continuité du lien avec les personnes en situation de rue. Des prestations et services essentiels à ces personnes ont ainsi pu être maintenus, tels que les permanences de domiciliation, l'accès à des dispositifs de distribution alimentaire, des échanges par téléphone ou

en organisant des tournées-rues. Ces efforts ont été maintenus durant l'année 2021.

Aussi, je vous propose, par le présent projet de délibération, de poursuivre le soutien apporté aux 9 accueils de jour suivants :

- **Cœur du Cinq (5^{ème} arrondissement) :**

L'association, fondée en juin 1993, anime un accueil de jour dans ses locaux situés au 24, rue Daubenton (5^{ème}), à destination de personnes isolées, sans domicile fixe ou en situation de précarité. L'accueil est ouvert au public les lundis, mardis, et mercredis (de 9h à 12h et de 14h à 16h30) et accueille 30 personnes par jour en moyenne. L'association propose plusieurs prestations : une mise à l'abri, un petit-déjeuner, un service de domiciliation et un accompagnement social réalisé par un travailleur social (prolongé par des rendez-vous individuels le jeudi après-midi). L'association propose également aux personnes accueillies des sorties culturelles et des événements festifs solidaires et des séjours de remobilisation par le sport. Elle a adapté son fonctionnement aux contraintes de la crise sanitaire et compte 3627 passages et 70 domiciliations en 2020

Il est proposé de soutenir cette action à travers la reconduction pour 2022 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **11 000 €** dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle.

- **La Moquette (5^{ème} arrondissement) – association Compagnons de la nuit :**

L'association Compagnons de la Nuit, fondée en 1975, a mis en place un lieu d'accueil et d'échanges dénommé « La Moquette », situé 15, rue Gay-Lussac (5^{ème}), qui propose un programme culturel riche et varié à destination de personnes sans domicile fixe. Ce lieu se veut également ouvert au grand public, dans un objectif de mixité et d'inclusion sociale. Des activités sont ainsi régulièrement organisées en soirée (ateliers d'écriture, conférences sur des thèmes de société, rencontres avec des personnalités diverses, fêtes pour marquer les événements individuels ou collectifs) ainsi que les mardis après-midi (de 15h à 19h). Par ailleurs, l'association va à la rencontre du public à la rue dans le quartier Latin, pour tisser du lien social et orienter les personnes vers la structure.

Il est proposé de soutenir cette action à travers la reconduction pour 2022 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **107 000 €**, dans le cadre dans le cadre de la convention pluriannuelle du 17/06/2021 modifiée par l'avenant du 9/11/2021.

- **Saint Vincent de Paul – Accueil 15 (15^{ème} arrondissement) :**

L'association Saint Vincent de Paul-Accueil 15, fondée en 1992, gère un accueil de jour, situé 20, allée des Frères Voisin (15^{ème}), qui accueille des hommes de 25 à 60 ans environ en situation de très grande précarité. Il est ouvert de 10h à 16h les

lundis, mardis, jeudis et samedis et fonctionne uniquement grâce à l'investissement d'une dizaine de bénévoles actifs et réguliers.

Les personnes qui se présentent à l'accueil bénéficient des prestations suivantes : mise à l'abri en journée, douches et laverie, petit déjeuner et déjeuner, temps de convivialité, etc. L'association dispose également de 20 à 30 casiers de consigne. Elle a adapté son fonctionnement aux contraintes de la crise sanitaire et est restée ouverte 3 jours par semaine

Il est proposé de soutenir cette action à travers la reconduction pour 2022 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **21 500 €** dans le cadre de la convention pluriannuelle du 17/06/2021 modifiée par l'avenant du 9/11/2021.

- L'Espace Solidarité Ramey (18^{ème} arrondissement) – Secours Populaire Français :

La Fédération de Paris du Secours Populaire Français, fondée en 1965, développe des actions en direction des familles et personnes isolées en situation de précarité ou d'exclusion, sur l'ensemble du territoire parisien, à travers neuf antennes situées dans les 5^{ème}, 6^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème} arrondissements. Chaque année, le Secours Populaire Français accueille et accompagne environ 5 000 ménages parisiens. Parmi ces antennes, l'Espace Solidarité Ramey, situé 6, passage Ramey (18^{ème}) met en œuvre des actions à destination d'un public relevant en particulier de l'urgence sociale. Cet accueil de jour est ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30, ainsi que le samedi matin. Il propose des prestations de base (mise à l'abri, aide alimentaire, boissons chaudes), un accès à des espaces de convivialité (bibliothèque, espace cafétéria, espace de jeux pour les enfants), des ordinateurs, ainsi que des actions d'accompagnement social. La structure propose également un service de domiciliation à destination des patients du groupe hospitalier Saint-Louis et Lariboisière -Fernand Widal. En complément, des maraudes bénévoles véhiculées circulant six jours sur sept permettent à l'association d'aller vers les personnes les plus exclues et de leur proposer une orientation vers cet accueil. En 2020 l'accueil Ramey a reçu en moyenne 200 personnes par jour, 3636 personnes étaient domiciliées et environ 200 personnes sans-abri ont été suivies régulièrement par les maraudes. L'espace solidarité Ramey du Secours Populaire Français a beaucoup œuvré pendant la crise, même si l'accueil de jour comme lieu de répit a été fermé durant le confinement, l'association a pu ouvrir en continu le libre-service alimentaire pour la distribution de colis alimentaires (sur rendez-vous avec inscription préalable pour bénéficier des cartes alimentaires), poursuivre ses maraudes, proposer des rendez-vous dans le cadre de la permanence hébergement, ouvrir tous les jours sans rendez-vous l'activité de domiciliation.

Il est proposé de soutenir cette action à travers la reconduction pour 2022 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **30 000 €** dans le cadre de la convention pluriannuelle du 17/06/2021 modifiée par l'avenant du 19/11/2021.

- Le Café de la Mare (20^{ème} arrondissement) – association Autremonde :

L'association Autremonde, fondée en 1994, développe des actions à destination des personnes en situation de précarité ou de grande exclusion, ainsi que des personnes en situation de migration. Dans ce cadre, elle gère un accueil de jour, Le Café de la Mare, situé 30, rue de la Mare (20^{ème}).

Ouvert au public les mercredis, vendredis et dimanches après-midi, il propose une aide aux démarches administratives, l'accès à une cafétéria et à des ordinateurs, ainsi que des ateliers culturels. En 2020 10 000 passages ont été enregistrés sur ces temps d'ouverture inconditionnelle, avec une moyenne de 65 personnes lors de chaque accueil. Autremonde va également à la rencontre des personnes à la rue, aux abords des gares parisiennes grâce à son Camion du Soir et à ses maraudes pédestres. En 2020, 5236 contacts ont été faits lors des maraudes et 8106 grâce au Camion du Soir. Enfin, pour les personnes migrantes, l'association anime des ateliers de français ainsi que des formations à visée professionnelle.

Elle a adapté son fonctionnement aux contraintes de la crise sanitaire en développant les maraudes et en gardant les contacts avec ses publics migrants et grands précaires à l'extérieur tout en adaptant le fonctionnement de l'accueil avec une jauge de fréquentation.

Il est proposé de soutenir cette action à travers la reconduction pour 2022 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **43 000 €** dans le cadre de la convention pluriannuelle du 17/06/2021 modifiée par l'avenant du 19/11/2021.

- L'accueil Périchaux (15^{ème} arrondissement) – association Depaul .:

L'association Depaul France, fondée en juin 2013, gère l'accueil de jour « Périchaux », centre d'hygiène et de santé dans le 15^{ème} arrondissement de Paris. L'accueil, ouvert tous les matins de la semaine, a pour spécificité d'offrir dans un seul et même lieu divers services d'hygiène et de santé : douches, laverie, coiffure, vestiaire d'urgence et de santé, permanences d'infirmiers et de médecins, de podologue, et soutien dans les démarches administratives pour l'accès aux soins... Une infirmière en psychiatrie propose une permanence une fois par semaine. Un camion « mobil'douche » permet un accès à l'hygiène aux personnes qui refusent de se rendre dans les accueils de jour.

Il est proposé de soutenir cette action à travers la reconduction pour 2022 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **20 000 €** dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle .

- L'Accueil Lazare (16^{ème} arrondissement) – association Aux Captifs La Libération .:

L'Accueil de jour Lazare , situé au 197 bis, avenue Victor Hugo (le 16^{ème}), est l'une des antennes de l'association « Aux captifs la Libération ». Elle s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 30 ans environ, en situation d'errance et de prostitution, rencontrés lors des tournées sur le secteur de la Porte de Dauphine et du Bois de Boulogne. Cette structure propose aux jeunes un accueil inconditionnel trois jours par semaine, avec un accès à des prestations de base (espace sanitaire, espace cuisine, casiers, etc.) ainsi qu'un accompagnement vers les soins et l'insertion sociale et professionnelle : une aide dans les démarches administratives, dans la

recherche d'hébergement et d'emploi, un accompagnement juridique ; un programme de dynamisation comprenant des ateliers collectifs, sportifs et des séjours. Lors de 120 permanences réalisées en 2020, l'association a enregistré 1621 passages et 256 entretiens de suivi individuels. 121 tournées en rue ont été réalisées et ont permis 1016 contacts.

Il est proposé de soutenir cette action à travers la reconduction pour 2022 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **90 000 €** à l'association « Aux Captifs la Libération », dans le cadre de la convention du 31 juillet 2020 modifiée par un avenant.

Les fiches techniques jointes en annexe de l'exposé des motifs présentent dans le détail l'ensemble de ces associations et les modalités de réalisation des projets proposés, ainsi que les budgets prévisionnels afférents.

Compte tenu de l'intérêt de ces projets au regard des engagements pris par la collectivité parisienne, notamment dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, je vous propose :

- d'allouer, au titre des exercices 2022 et suivants, sous réserve de financement, les subventions en fonctionnement suivantes, pour un montant global de 322 500€ (dont 43 000 € à l'association « Autremonde » ; 11 000 € à l'association « Cœur du Cinq » ; 107 000 € à l'association « Compagnons de la nuit » ; 30 000 € à l'association « Fédération de Paris du Secours populaire » ; 21 500 € à l'association « Saint Vincent de Paul Accueil 15 » ; 20 000 € à l'association « Depaul France » ; 90 000 € à l'association « Aux Captifs La Libération ») pour le fonctionnement de sept accueils de jour parisiens, visant à assurer un accueil et un accompagnement des personnes les plus démunies.
- de m'autoriser à signer, dans le cadre de ces financements :
 - 1 avenant à la convention du 31 juillet 2020 conclue avec l'association « Aux Captifs La Libération » ;
 - 2 conventions avec les associations Cœur du cinq et Depaul France.

Je vous prie, mes Chers Collègues, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris